

ARRETE N° AT 83 - 2022**Objet : Stationnement parking salle des Fêtes la Sabaudia****Le Maire de PONT de BEAUVOISIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, ainsi que L.2213-1 à L.2213-4 relatif aux pouvoirs de police du maire en matière de bon ordre, de sûreté et de sécurité,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de Lily GENSBITTEL agissant en qualité de Vice-présidente de l'association Les Amis du Togo en date 6 septembre 2022 afin de bloquer des places de parking de la salle des Fêtes la Sabaudia pour l'organisation de la brocante le 1^{er} octobre,

Considérant que pour la bonne organisation de cette manifestation et pour la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement du parking de la salle des Fêtes,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur une partie du parking (le long de la Sabaudia) de la salle des Fêtes :

- **Du vendredi 30 septembre, 18h au dimanche 2 octobre 2022 à 12h.**

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et d'urgence.

Le stationnement sera rétabli dès la fin de la manifestation.

Une ampliation sera transmise à :

- Lily Gensbittel – Vice-Présidente des Amis du Togo
- Gendarmerie

Fait à Pont de Beauvoisin le 13 septembre 2022

Le Maire
Christian BERTHOLLIER



